



**MAIRIE**  
DE  
**SAINT-ESTÈVE-JANSON**  
13610

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date de publication	Nombre de conseillers	
26/10/2023	26/10/2023	En exercice	10
		Présents	8
		Votants	10

L'an deux mille vingt-trois et le 2 novembre à 18h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, en la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Martine CESARI, Maire de la commune.

**Étaient présents :** Madame Martine CESARI, Maire, et Mesdames et Messieurs Sandrine DURAN, Jean-Claude FARADIAN, Sophie JARDINOT, Véronique LE GUILLOUX, Olivier LEMOINE, Xavier LUCIANI, Fabienne QUIEVREUX.

**Étaient excusés :** Messieurs Christian FONTANA et Jean-Marc LEGROS.

**Avaient donné pouvoir :** Christian FONTANA à Jean-Claude FARADIAN et Jean-Marc LEGROS à Sophie JARDINOT.

**Étaient absents non-excusés :** -

Parmi les membres présents, Madame Véronique LE GUILLOUX est désignée secrétaire de séance.

### 11-2023-11 - Information de la Décision Modificative n°1

Vu la nécessité d'effectuer des mouvements de crédits à la section d'investissement, Madame le Maire informe le Conseil Municipal des mouvements de crédits ci-dessous :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
231- Immobilisations corporelles	62 862.00 €			
45812101 - Pluvial Centre Ancien		62 862.00 €		
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>62 862.00€</b>	<b>62 862.00€</b>		
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>0.00 €</b>		

Le Conseil Municipal prend acte de la Décision Modificative n°1.



Madame le Maire,

*M. Cesari*  
Martine CESARI.

Le Secrétaire de séance, *V.L.*

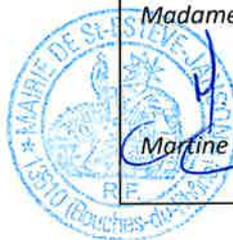
*V. Le Guilloux*

Véronique LE GUILLOUX.

*Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu :*

- *de sa transmission en Sous-Préfecture le 14/11/2023*
- *et de sa publication le 17/11/2023*

Madame le Maire,



*M. Cesari*  
Martine CESARI.